## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

## LA CHAPELLE-RAMBAUD

ELABORATION DU PLU

## REGLEMENT Règlement écrit (pièce 3-1) Règlement graphique (pièce 3-2)



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2018, approuvant le PLU de LA CHAPELLE-RAMBAUD.

> Le Maire, Pierre MARMOUX

PIECES N° 3